

que nous avons des concordats et nous travaillons bien ensemble en ce qui concerne les interventions, mais également en ce qui concerne la formation. Par contre faire un seul centre de formation pour les aspirants de police, ce n'est pas encore pour demain. C'est un but qu'on envisage et chaque canton est d'accord sur le principe, mais chaque canton pose ses conditions. Les vaudois veulent qu'on le fasse sur leur territoire. Je suis allé voir l'académie de Savatan, c'est une forteresse où sont formés les policiers valaisans et vaudois. Mais je peux vous dire que je ne pourrais pas donner mon accord pour former les policiers fribourgeois là-bas pour différentes raisons. C'est dans une forteresse et il y a de la lumière artificielle. En plus il faudrait que les fribourgeois se déplacent là-bas chaque jour. Il y a d'autres centres qu'on pourrait envisager. Il faut aussi dire que le canton de Genève a de la peine à collaborer et fait très souvent cavalier seul. Un tel centre n'est pas pour demain.

M. le Député Gilles Schorderet intervient pour le club du bois et il rappelle l'arrêté du 20 novembre 2006 pour favoriser la construction avec du bois. Je dois admettre, M. le Député, que je ne connais pas en détail cet arrêté, mais je vais l'examiner. C'est clair que le bois est un matériau renouvelable et il doit s'agir de bois suisse. C'est une condition parce que je n'aimerais pas importer du bois du Brésil ou d'Indonésie. Personnellement je suis favorable à cette idée et on va essayer d'en tenir compte dans la mise au concours. On va donc établir une certaine pondération des critères de sélection de manière à favoriser les projets en bois. Je crois que j'ai fait le tour et je vous remercie.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTS. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard

(GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thommet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

Postulat P2070.10 Xavier Ganiot/Christa Mutter (formation professionnelle également accessibles aux jeunes sans papiers)¹

Prise en considération

Ganiot Xavier (PS/SP, FV). Plusieurs milliers d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes vivent en Suisse en statut illégal, y compris bien sûr dans notre canton. Il s'agit d'enfants de sans-papiers, d'enfants issus de parents avec un statut légal mais auxquels on a refusé le regroupement familial, d'enfants de requérants d'asile confrontés à une décision de non-entrée en matière ou encore d'enfants de requérants d'asile déboutés. Dans notre canton, ce sont probablement plusieurs dizaines de jeunes sans statut légal qui se trouvent chaque année sans solution pour leur avenir professionnel. Depuis des années, l'école obligatoire scolarise les enfants sans statut légal, étant donné que la Constitution suisse ainsi que la convention internationale des droits de l'enfant ratifiée en Suisse en 1997 garantissent le droit à l'éducation. A la fin de la scolarité obligatoire, ces jeunes sont traités comme s'ils n'existaient plus. Ces personnes ne peuvent décrocher une place d'apprentissage parce que les entreprises formatrices n'obtiennent pas l'autorisation de travail sans permis de séjour. La situation dans laquelle se trouvent ces enfants, jeunes et jeunes adultes est donc très difficile. Ils n'ont pas choisi eux-mêmes de vivre sans statut légal dans notre pays et sont pénalisés pour le statut de sans-papiers de leurs parents. Souvent, ils vivent chez nous depuis leur naissance ou pendant des années et notre pays est devenu en quelque sorte leur chez eux. Après l'école obligatoire, on prive ces jeunes d'accéder à l'apprentissage. Au lieu de pouvoir se former, ces jeunes sont donc obligés et contraints de rester inactifs ou de travailler au noir. Ils sont donc victimes d'une sorte de désintégration sociale avec toutes les conséquences

¹ Déposé et développé le 17 mars 2010, BGC mars p. 360; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, BGC octobre p. 1847.

négatives que cela implique. En outre, il s'agit d'une illégalité de traitement évidente par rapport à d'autres jeunes sans statut légal qui, eux, ont la possibilité de suivre une école, comme par exemple le collège. Du point de vue économique, il est absurde de devoir refuser de bonnes candidatures à l'apprentissage à cause du statut légal non existant de ces jeunes. Je précise que dix cantons débattent actuellement sur ce sujet. Une solution est en cours au niveau fédéral, mais il n'en demeure pas moins qu'actuellement ce sont les cantons qui sont compétents pour organiser la formation professionnelle. Le Conseil d'Etat est invité, par la voie de ce postulat, à examiner les questions suivantes. Tout d'abord, toutes les institutions de formation qui dépendent du canton doivent être rendues accessibles aux sans-papiers, si ce n'est pas encore le cas. Dans ce contexte, le gouvernement est invité à examiner la possibilité d'étendre la notion de droit à la formation, analogue à celle exprimée à l'article 33 de la loi scolaire. Deuxièmement, relativement aux places d'apprentissage, le Conseil d'Etat est invité à examiner des solutions cantonales permettant aux sans-papiers d'accéder à des places d'apprentissage ou à des offres similaires. Enfin, le gouvernement est invité à user de son influence en tant que canton dans tous les organes intercantonaux importants pour inciter ces organes à soutenir les solutions tant au niveau confédéral qu'au niveau cantonal. En conséquence, sur la base de ce qui vient d'être dit, je vous demande de bien vouloir accepter l'idée de ce postulat.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Au travers de leur postulat, nos collègues Christa Mutter et Xavier Ganioz demandent au Conseil d'Etat d'évaluer les moyens de garantir l'application du droit à l'éducation, également aux jeunes sans statut légal et demandent plus particulièrement que la formation professionnelle soit aussi accessible à ces jeunes sans-papiers. En effet, si aujourd'hui tout enfant en âge de scolarité obligatoire a le droit de recevoir un enseignement, il en va de façon différente pour l'accès à des places d'apprentissage. Celles-ci sont considérées comme une activité lucrative et il faut l'obtention préalable d'une autorisation de séjour pour permettre l'exercice d'une activité lucrative. Il faut encore relever qu'il y a une inégalité de traitement pour ces jeunes sans-papiers, car s'il n'y a aucun problème pour ceux qui veulent poursuivre des études au niveau du secondaire II, ils ne peuvent par contre pas s'annoncer pour une place d'apprentissage. Il va de soi que la loi sur le travail devrait être modifiée et qu'une solution définitive à ce problème ne pourrait venir que de la Confédération. Le groupe démocrate-chrétien suivra la proposition du Conseil d'Etat de prendre en considération ce postulat. En effet, nous relevons aussi que même si le problème doit être réglé au niveau fédéral, un jeune qui est en formation est un jeune qui n'est pas dans la rue et qui peut avoir par la suite différents problèmes. Je vous recommande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Nach Abschluss der obligatorischen Schulzeit keine Lehrstelle zu finden: eine traurige und belastende Realität für viele Schülerinnen

und Schüler, insbesondere für Jugendliche mit Zuwanderungshintergrund. Sich aber von Gesetzes wegen gar nicht erst um eine Lehrstelle bewerben zu dürfen, ist für jugendliche Sans-Papiers einfach nur frustrierend und abwertend. Ihnen blieb bis anhin nur die Wahl zwischen Schwarzarbeit und Nichtstun, was ihr Image unverschuldet nicht gerade verbesserte.

Erfreulicherweise sah dies kürzlich auch eine Mehrheit von National- und Ständerat endlich ein und ermöglicht fortan jugendlichen Sans-Papiers, die ja ihren fehlenden Aufenthaltstatus nicht selber zu verantworten haben, den Zugang zu Berufsbildung und eröffnet ihnen eine Perspektive für die Zukunft und für ein Leben in Würde. Nun ist der Bundesrat gefordert, den unhaltbaren Zustand so rasch wie möglich zu korrigieren.

Gefordert sind aber auch die Kantone und auch unser Kanton. Das vorliegende Postulat kommt somit genau zum richtigen Zeitpunkt. Man geht davon aus, dass in der Schweiz rund 10 000 Kinder und Jugendliche ohne gesetzlichen Status und unter schwierigen Lebensbedingungen leben. Genaue Zahlen fehlen, einige Schätzungen gehen noch von einer viel grösseren Anzahl aus. Wie viele davon leben in unserem Kanton? Eine Anfrage bei den Schulen würde sicher viel zur Klärung beitragen. Wie soll den jungen Sans-Papiers der Zugang zur Berufslehre und zu sämtlichen weiteren kantonalen Bildungseinrichtungen der Sekundarstufe II; also Gymnasium, Handelsschule, Fachmittelschule usw. ermöglicht werden? Diese Fragen müssen rasch geklärt werden, damit der Kanton Freiburg bereit ist, die Anpassung der Bundesgesetzgebungen rasch umzusetzen und nicht noch weitere Jahrgänge von jugendlichen Sans-Papiers zu benachteiligen.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Postulat natürlich einstimmig und empfiehlt Ihnen, es ihr gleich zu tun.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié la problématique soulevée par nos collègues Xavier Ganioz et Christa Mutter, qui souhaitent que la formation professionnelle soit accessible aux jeunes sans-papiers. Nous n'avons pas le droit dans notre pays comme ailleurs, de laisser des jeunes dans la rue sans aucun avenir professionnel. Cependant, répondre positivement à ce postulat signifie pour le groupe libéral-radical ouvrir la porte en vue de légaliser l'illégalité. Que devrions-nous dire aux jeunes suisses ou étrangers établis dans notre pays, dans notre canton, si la place d'apprentissage qu'ils convoitent est prise par un jeune sans-papiers, apprenti clandestin? C'est un discours totalement schizophrène. L'apprentissage relève de la formation professionnelle, mais surtout du monde professionnel, dans la mesure où il se réalise en grande partie en entreprise. Ces mêmes entreprises sont soumises à des contrôles stricts et justifiés en vue d'éradiquer le travail au noir. Quel message leur transmet-on en les incitant à engager des jeunes sans-papiers? La problématique des sans-papiers doit être réglée conformément aux bases légales existantes, avec diligence, dès que le cas est relevé, afin d'éviter que l'illégalité ne s'éternise, bien qu'elle soit connue des autorités. Une motion au Conseil national a été déposée afin de légaliser certaines situations par-

ticulières de sans-papiers. La loi fédérale sur les étrangers doit être d'abord appliquée, respectée, afin de régler la problématique soulevée par les postulants. Je vous invite à lire cette loi. La problématique soulevée aujourd'hui est surtout due à la lenteur des procédures administratives. Arrêtons d'être hypocrites. Si nous avons besoin des sans-papiers pour faire tourner notre économie, donnons-leur une autorisation de travail en bonne et due forme, problème réglé. En clair, des solutions doivent être trouvées d'abord au niveau fédéral. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical, à une très forte majorité, vous recommande, chers collègues, contrairement à l'avis du Conseil d'Etat de refuser ce postulat.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). L'Alliance centre gauche, contrairement à mon préopinant, vous demande de soutenir ce postulat. La question qui se pose est une question que l'on pourrait considérer d'un point de vue idéal. L'idéal serait qu'il n'y ait pas de sans-papiers. L'idéal serait que nous n'ayons pas besoin de déposer un tel postulat, car ce statut, qui est inadmissible, n'existerait pas en Suisse, parce que nous aurions trouvé des solutions pour légaliser ces personnes qui vivent sur notre territoire. Ce postulat essaie de trouver une solution pragmatique à un problème fondamental, qu'il faudra un jour aborder.

Une autre question qui nous préoccupe à de nombreuses reprises est de savoir à quoi peuvent être dues les difficultés d'intégration des jeunes au niveau de notre pays? Je crois que tout le monde peut être d'accord avec deux considérations. La première est celle de l'inactivité, de l'oisiveté, de n'avoir aucun service à apporter à la collectivité, et la seconde est la non-qualification professionnelle. Cette dernière ne permet pas d'être intégré au niveau de la société. Je pense que la qualité de ce postulat c'est justement de favoriser l'intégration par la qualification professionnelle. Evidemment, nous acceptons au niveau du secondaire II de poursuivre la formation, mais pour tous ceux qui auraient besoin d'une bonne formation de base nous nous en arrêtons là. Nous hypothéquons toutes leurs possibilités d'intégration que nous espérons pouvoir se réaliser plus tard. L'Alliance centre gauche vous demande de soutenir ce postulat.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). La majorité du groupe de l'Union démocratique du centre ne va pas soutenir le postulat de nos collègues Ganioz/Mutter. En effet, on ne peut pas d'une part combattre le travail au noir et d'autre part demander un rapport sur des questions bien précises dont l'idée est de permettre, par esprit d'humanité, un accès à des places d'apprentissage pour les jeunes sans-papiers. Nous doutons que les patrons et maîtres d'apprentissage voient la chose d'un bon oeil. En outre, comment voulez-vous justifier vis-à-vis des jeunes suisses ou des jeunes de nationalité étrangère en possession d'un permis d'établissement à la recherche d'une place d'apprentissage que l'on favorise des jeunes en situation irrégulière. Il y a ici une différence de traitement qui ne serait pas très exemplaire. Aujourd'hui, on ne manque pas de nous dire que tout récemment le Conseil des Etats a

adopté une motion qui, en juin, a été modifiée par le gouvernement, allant dans le sens d'une ouverture à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers. Le postulat discuté date de mars 2010, bien avant la décision citée. Cela étant, le groupe de l'Union démocratique du centre estime que le canton de Fribourg n'a pas à anticiper alors que le Conseil fédéral va plancher sur ce même sujet. En conséquence, attendons le message du Conseil fédéral.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi de répondre rapidement à M. Wicht et à M^{me} Peiry. Monsieur Wicht, que disent les jeunes suisses qui se trouvent en concurrence par rapport à leurs collègues d'école qui n'ont pas de papiers? Les jeunes suisses qui sortent de l'école obligatoire ne comprennent pas que les amis avec lesquels ils ont fait neuf années de scolarité n'aient pas le droit de chercher une place d'apprentissage. Ces jeunes suisses considèrent ces autres jeunes non pas comme une concurrence, mais comme des amis.

M^{me} Peiry, il n'est pas juste de dire que l'on a anticipé. On a travaillé en parallèle avec le fédéral. La motion a été déposée et acceptée avant notre postulat par le Conseil des Etats et par le Conseil national. Ceci nous permet de préparer les travaux au niveau cantonal.

Wir sind sehr froh, dass der Staatsrat bereit ist, dieses Anliegen zu prüfen. Es ist ja heute so, dass diese Jugendlichen am Ende ihrer obligatorischen Schulzeit, wenn sie nicht absolut untätig herumsitzen wollen, praktisch nur die Lösung der Schwarzarbeit haben. Madame Peiry, es ist ja doch etwas paradox, wenn man sagt, dass wir die Schwarzarbeit bekämpfen wollen, und man gleichzeitig diese Jugendlichen förmlich in die Schwarzarbeit treibt. Ich finde, das ist paradox und nicht sehr logisch.

Das Postulat möchte ja, dass die statistischen Grundlagen geklärt werden: Wie viele Betroffene gibt es? Welches Angebot gibt es eventuell heute schon in den Lehrwerkstätten des Kantons? Und wie könnte die Gesetzesänderung, die auf eidgenössischer Ebene ja nun wirklich erfolgen wird, im Kanton umgesetzt werden? Unser Postulat erlaubt es unserem Kanton, rechtzeitig bereit zu sein, wenn die eidgenössische Regelung in Kraft tritt.

Ich möchte den Staatsrat neben der Frage der eigentlichen Berufslehre um eine Erklärung zu einem Detail bitten, dass mir selbst unklar ist: Es handelt sich hier um die Zulassung zu den weiterführenden Schulen. In den eidgenössischen Dokumenten wird erwähnt, dass die offen sei. In den Nachbarkantonen ist sie offen, im Kanton Freiburg haben wir nichts dergleichen gehört. Offiziell sind diese papierlosen Jugendlichen eher nicht zu den weiterführenden Schulen zugelassen, aber es gibt offenbar je nach Schuldirektion informelle Lösungen. Ich finde es gut, dass auch Madame Chassot da ist und dies hört und ich möchte den Staatsrat bitten, diese Frage auch noch abzuklären.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. «Situation schizophénique, hypocrisie, légaliser et régulariser une situation illégale»: ce sont des notions que l'on peut évoquer dans ce débat. On se

trouve devant un dilemme. La Constitution de notre Confédération et de notre canton, le pacte I de l'ONU, disent qu'il faut scolariser chaque enfant, indépendamment du statut de résidence ou de celui de leurs parents. C'est la pratique dans le canton de Fribourg et c'est également la pratique dans les autres 25 cantons. C'est aussi une décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, dont nous avons la présidente ici présente. Le dilemme commence à quinze ou seize ans. Les enfants sortent de l'école, ont toujours le statut illégal de sans-papiers et ne peuvent pas commencer un apprentissage. C'est un problème. Le Tribunal fédéral a dit que les différentes constitutions, le pacte I de l'ONU, ne couvrent pas l'apprentissage. La formation élémentaire s'arrête avec la formation obligatoire scolaire. L'accès à l'apprentissage relève du droit fédéral, du droit du travail. Le canton ne peut pas légiférer en la matière. Cependant, il y a eu deux interventions parlementaires de M. Hodgers et M. Luc Barthassat, tous deux genevois, qui ont déposé des motions. Ces deux motions ont été acceptées et par le Conseil national et par le Conseil des Etats. Elles demandent au Conseil fédéral de modifier la législation pour pouvoir donner accès à un apprentissage à ces jeunes sans-papiers. Il faut attendre maintenant les résultats de ces projets.

J'en arrive maintenant aux interventions. M. Longchamp demande s'il y a accès au secondaire II et s'il existe des statistiques. Il n'y a pas de statistiques. On en a discuté au Conseil d'Etat, mais aucun cas allant au collège sans permis de séjour n'est connu. Ce sera l'objet du postulat.

Herr Raemy sagt zu Recht, dass es natürlich schon schwierig genug ist, keine Stelle zu finden. Aber keine Lehrstelle finden zu dürfen, ist noch viel bitterer. Dies obwohl man hier ist, obwohl man vielleicht schon zehn Jahre da ist. Man hätte vielleicht eine Lehrstelle, aber man darf sie nicht annehmen. Das scheint auch unter dem menschlichen Aspekt sehr schwierig zu sein.

M. le Député Jean-Daniel Wicht, vous êtes d'accord qu'une formation est très importante. Il ne faut pas laisser dans la rue ces jeunes. Vous dites que c'est légaliser l'illégalité. Il s'agit d'un postulat, donc on ne modifie pas la législation. Ce qui est demandé est de faire un rapport, de faire une photo, eine Bestandesaufnahme et rien d'autre.

C'est ce que le Conseil d'Etat désire faire. Il veut faire un rapport, voir les statistiques, observer les situations dans le détail, étudier la pratique actuelle du SPoMi et les solutions que l'on a trouvées jusqu'à maintenant. Je ne pense pas que vous voulez nous empêcher de faire une photo de la réalité. Ce n'est rien d'autre. On va venir avec un rapport. Dans une année, la situation sur le plan fédéral va également se développer. Nous aurons alors déjà un rapport et des statistiques. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat vous demande de soutenir ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 57 voix contre 33. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/

CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggén (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 57.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 33.*

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1084.09 Erika Schnyder (port du voile à l'école – modification de la loi scolaire)¹

Prise en considération

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Jusqu'ici, beaucoup de choses ont été dites, entendues, répétées, voire énoncées sur cette motion. Je me contenterai d'être très brève. Je rappelle que le but de cette motion a été de répondre à un problème récurrent qui prend de l'ampleur et qui nécessite à mon sens une prise de position très claire afin de prévenir en amont des problèmes bien plus graves. Je prends acte, Madame la Commissaire du gouvernement, de la réponse du Conseil d'Etat, non sans une certaine inquiétude, car, à mon sens, elle n'apporte pas d'avancées réelles.

Il est certes louable de défendre le principe de la liberté de culte et en ce sens, le Conseil d'Etat doit y veiller,

¹ Déposée et développée le 2 novembre 2009, BGC novembre p. 2382; réponse du Conseil d'Etat le 6 septembre 2010, BGC octobre p. 1836.